



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WS-PA/FA/1/4
10 janvier 2008

ORIGINAL : FRANÇAIS

ATELIER SOUS-RÉGIONAL DES PAYS DE L'AFRIQUE
FRANCOPHONE SUR L'EXAMEN ET LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS POUR LA MISE EN OEUVRE DU
PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES
DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
Libreville (Gabon), 7-10 janvier 2008

RAPPORT DE L'ATELIER

INTRODUCTION

1. Lors de sa huitième réunion, tenue à Curitiba (Brésil), du 20 au 31 mars 2006, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées depuis son adoption en 2004. Au paragraphe 9 de sa décision VIII/24, elle a reconnu le manque de mise en œuvre et les contraintes en matière de capacités dont souffrent les pays en développement, notamment dans les domaines de l'analyse des lacunes, des stratégies de financement durable au niveau des pays et de l'efficacité de la gestion des aires protégées. Dans le même paragraphe, elle a prié les Parties de remédier de toute urgence à ces contraintes et, au paragraphe 10, elle a prié le Secrétaire exécutif d'organiser des ateliers régionaux pour examiner la mise en œuvre du programme de travail, renforcer les capacités et encourager les Parties, les autres Gouvernements et les organisations concernées à appuyer et à mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités.
2. Conformément au paragraphe 14 de la décision VIII/24, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a organisé à Montréal, les 13 et 14 novembre 2006, une réunion de planification informelle avec les membres du consortium d'organisations non-gouvernementales (ONG) composé des organisations suivantes : 'The Nature Conservancy', le Fonds mondial pour la nature, 'Wildlife Conservation Society', 'BirdLife International' et 'Conservation International', ainsi que la Commission mondiale de l'UICN sur les aires protégées (CMAP). Lors de cette réunion, il a été convenu que pour obtenir des résultats optimaux, il serait utile d'organiser des ateliers au niveau sous-régional et que chaque partenaire couvrirait un certain nombre de sous-régions, en collaboration avec d'autres partenaires. Les membres sont également convenus de traiter à chaque atelier sous-régional les activités de renforcement des capacités recensées par la Conférence des Parties à sa huitième réunion et d'examiner la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées.
3. En réponse à la demande qui lui avait été adressée au paragraphe 10 de la décision VIII/24, et avec le généreux concours financier des gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada et du Gabon, et celui de la GTZ et de la Commission des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Secrétaire exécutif a organisé du 7 au 10 janvier 2008 à Libreville au Gabon un atelier sous-régional des pays de l'Afrique francophone sur l'examen et le renforcement des capacités pour la

/...

Afin de réduire au minimum l'impact sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans effet sur le climat, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique.

4. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants: (i) renforcer les compétences et les connaissances du personnel chargé des aires protégées ainsi que des personnes qui mettent en œuvre le programme de travail au moyen d'échange d'expériences, du partage d'outils et des ressources disponibles et du renforcement des capacités dans les domaines recensés par la Conférence des Parties dans le paragraphe 10 de la décision VIII/24 (voir le paragraphe 1 ci-dessus); (ii) examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, y compris l'identification des contraintes et des possibilités permettant de promouvoir cette mise en œuvre; et iii) contribuer à la deuxième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées qui se tiendra à Rome en février 2008 et à la neuvième réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique.

5. Étaient présents à l'atelier les experts désignés par les gouvernements du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, des Comores, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de Guinée-Bissau, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, de la République du Congo, de São Tomé-et-Principe, du Tchad, du Togo et de la Tunisie, ainsi que des représentants des communautés autochtones et locales, des représentants de la COMIFAC et des représentants des organisations non-gouvernementales. La liste des participants est jointe au rapport dans l'annexe I.

6. La COMIFAC, la GTZ, 'The Nature Conservancy' (TNC), 'World Conservation Society' (WCS), le Fonds mondial pour la nature (WWF), le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (TNS), et les gouvernements de la Mauritanie, de Madagascar et du Gabon, ont fourni des personnes ressources pour cet atelier.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET QUESTIONS D'ORGANISATION

Cérémonie d'ouverture

7. Durant la cérémonie d'ouverture, M. Kalemani Jo Mulongoy, Directeur de la division scientifique du Secrétariat de la CDB, M. Jonas Nagahuedi Mbongu Sodi, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et Son Excellence Madame Georgette Koko, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature du Gabon, ont pris la parole.

8. Au nom du Secrétaire exécutif de la CDB, M. Mulongoy a remercié le Gouvernement du Gabon d'avoir généreusement accueilli cet atelier ainsi que d'avoir mis tous les participants dans des conditions idéales pour des travaux fructueux. Il a également souhaité la bienvenue aux participants. Après avoir rappelé les avantages écologiques, socioéconomiques et culturels des aires protégées, M. Mulongoy a mis l'accent sur les possibilités qu'offrent les aires protégées pour contribuer à atténuer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes et leur capacité à fournir des biens et services importants pour la vie sur terre. Il a aussi attiré l'attention sur la contribution des aires protégées aux économies des pays africains. Enfin, il a décrit les résultats attendus de l'atelier.

9. M. Jonas Nagahuedi Mbongu Sodi, du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, a également prononcé une allocution de bienvenue, rappelant l'importance de la CDB pour l'Afrique centrale, tous les pays de l'Afrique centrale étant Parties à la Convention. Il a mentionné les progrès notables en matière de conservation de la biodiversité réalisés sous l'égide de la COMIFAC, contribuant à la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées de la Convention. Il a aussi noté la nécessité de renforcer les capacités pour faire face aux difficultés rencontrées en Afrique francophone. Finalement, M. Nagahuedi

Mbongu Sodi a souligné la contribution de cet atelier à la deuxième réunion du groupe de travail spécial à contribution non limitée sur les aires protégées, et à l'échange d'expériences entre les pays présents.

10. En commençant son allocution, Mme le Vice-Premier Ministre, accompagnée du Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux et de la Pêche et du Ministre délégué auprès du Vice-Premier Ministre chargé de la Protection de la Nature, a d'abord rappelé que l'atelier était organisé sous le haut patronage de Son Excellence M. El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République du Gabon. Elle a ensuite souhaité la bienvenue à tous les participants. Par la suite, SE Madame Georgette Koko a rappelé que les aires protégées offrent une multitude de biens et services écologiques, tout en préservant les ressources naturelles et culturelles. Le développement économique, social et culturel de l'Afrique étant étroitement lié à la qualité de l'environnement et à l'intégrité de ses ressources naturelles, Mme le Vice-Premier Ministre a noté l'importance de la création et de la gestion des aires protégées dans la lutte contre la pauvreté. Elle a aussi mentionné les initiatives nationales du Gabon, telles que la création de 13 parcs nationaux, ajoutant cependant que de nombreux obstacles demeurent. La réunion a été ouverte à 10h30 le lundi 7 janvier 2008.

Election du Président de l'atelier et adoption de l'ordre du jour

11. Les participants ont élu M. Etienne Makaga K. Massard, Directeur Général de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature du Gabon, comme Président de l'atelier. Les participants étaient ensuite invités à examiner l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/WS-PA/FA/1/1) et l'organisation du travail contenue dans l'annexe II de l'agenda annoté préparé par le Secrétaire exécutif. Les participants ont adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe II de ce rapport et se sont mis d'accord pour garder l'organisation du travail flexible.

Présentations générales d'introduction

12. Afin d'introduire le sujet de l'atelier, M. Jo Mulongoy de la CDB a passé en revue les principaux points du programme de travail sur les aires protégées, y compris son contexte, ses objectifs, ses éléments, une revue de sa mise en œuvre et les perspectives d'avenir.

13. M. Franck Ndjimbi, représentant de l'Agence gabonaise des Parcs Nationaux, a ensuite présenté la mission et le statut des aires protégées et des parcs nationaux au Gabon, mentionnant les objectifs du réseau, le système de gestion, ses mécanismes de financement et les composantes opérationnelles de sa mise en œuvre.

14. Mme Jamison Ervin, spécialiste des aires protégées pour TNC, a présenté les principaux éléments d'un plan cadre compréhensif pour l'élaboration de systèmes d'aires protégées. Elle a ainsi passé en revue : les éléments de l'évaluation des lacunes (représentativité, connectivité, restauration, etc.) et des réflexions sur les moyens pour combler ces lacunes; les éléments de l'évaluation et l'atténuation des menaces; et les moyens pour améliorer l'efficacité de la gestion, de développer les capacités nécessaires et d'assurer des bénéfices et avantages pour les communautés locales. Elle a également noté que pour créer un environnement favorable, il fallait des politiques environnementales et sectorielles, une bonne gouvernance, des plans de financement durable et des dispositifs de suivi et d'évaluation.

15. Mme Ervin a ensuite expliqué le fonctionnement d'un exercice interactif où les représentants des gouvernements étaient invités à évaluer le niveau de progrès de leur pays pour les neuf éléments du plan cadre : l'évaluation des lacunes, des menaces, de l'efficacité de la gestion, des capacités, de l'équité et des bénéfices, de la gouvernance, des politiques environnementales, du financement durable, et le plan compréhensif du suivi. L'échelle de classement était comme suit : 0- aucun progrès dans le développement des plans cadre pour les aires protégées; 1- en phase initiale; 2- progrès moyen ; 3- progrès considérable / plans cadre complétés. Les résultats de l'exercice sont illustrés dans le tableau 1.

Tableau 1. Evaluation préliminaire des éléments pour un plan cadre pour la création et la gestion d'aires protégées */

Pays	Évaluation des lacunes	Évaluation des menaces	Évaluation de l'efficacité de la gestion	Évaluation des capacités	Évaluation de l'équité et des bénéfices	Évaluation de la gouvernance	Évaluation des politiques environnementales	Évaluation du financement durable	Plan compréhensif du suivi
Burkina Faso	2	3	1	1	2	2	2	1	1
Burundi	3	3	1	-	0	1	2	1	1
Cameroun	3	3	2	2	1	1	1	2	1
Comores	2	2	1	2	0	1	2	1	0
Côte d'Ivoire	3	3	3	2	1	2	3	2	2
Gabon	2	2	1	1	1	0	2	1	1
Guinée Équatoriale	2	2	1	2	0	1	2	1	1
Guinée-Bissau	2	3	3	2	2	2	2	2	3
Madagascar	3	3	1	2	3	3	2	3	2
Mali	1	2	1	1	1	2	2	1	1
Maroc	3	3	2	2	1	2	2	1	2
Mauritanie	3	3	3	1	2	3	3	2	0
République Centrafricaine	2	2	2	1	2	2	1	1	0
République Démocratique du Congo	2	2	2	1	1	2	1	1	0
République du Congo	1	2	2	1	1	2	2	1	1
Sao Tomé-et-Principe	2	2	2	1	1	-	3	1	0
Tchad	2	2	2	1	1	1	2	1	1
Togo	1	1	1	2	1	0	1	0	0
Tunisie	3	3	2	2	1	1	2	1	2

16. Ce tableau (indicatif, les données devant encore être validées) montre que chaque pays a fait des progrès sur certains éléments et que des efforts seront nécessaires pour progresser. En général, le plus

*/ 0- aucun progrès dans le développement des plans cadre pour les aires protégées; 1- en phase initiale; 2- progrès moyen ; 3- progrès considérable / plans cadre complétés

grand progrès a été accompli au niveau de l'évaluation des lacunes et des menaces, tandis que peu de progrès ont été rapporté au niveau du plan compréhensif de suivi.

POINT 2. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR : i) FAIRE UNE ANALYSE DES LACUNES ÉCOLOGIQUES; ii) METTRE EN PLACE UN FINANCEMENT DURABLE; ET iii) UTILISER DES PRINCIPES DIRECTEURS POUR AMÉLIORER OU ÉVALUER L'EFFICACITÉ DE LA GESTION AU MOYEN DE L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES, D'ÉTUDES DE CAS ET D'OUTILS, ET DE RESSOURCES DISPONIBLES

17. Concernant ce point de l'ordre du jour, l'atelier a fourni aux participants des outils pratiques et une formation sur les activités qui nécessitent des efforts plus importants et une attention plus soutenue, et pour laquelle la Conférence des Parties a recommandé un renforcement des capacités, à savoir : (i) les analyses des lacunes écologiques; (ii) les plans de financement durable; et (iii) l'efficacité de la gestion. Chaque point était structuré comme suit: (i) introduction générale et examen des démarches et outils essentiels par une ou plusieurs personnes ressources; (ii) études de cas, en vue de clarifier les concepts et méthodes utilisées, présentées par un nombre de personnes ressources, et suivies d'échanges de points de vue et d'expériences; et (iii) séances de travail interactives pour évaluer l'état de la question, analyser les progrès réalisés par chaque pays et identifier les défis à relever ainsi que les possibilités et les moyens disponibles pour le faire.

A. Analyse des lacunes écologiques

18. L'analyse des lacunes peut être résumée à une comparaison entre l'état de la biodiversité et l'état de la protection de la biodiversité dans un espace donné, notamment dans un pays. Mme Ervin de TNC a fourni un aperçu des méthodes pour cette analyse et a décrit son importance, ses étapes principales et ses principes généraux.

19. Pour illustrer la démarche à suivre pour entreprendre une analyse des lacunes écologiques, Mme Laurette Rasoavahiny, Directeur de Promotion du Système d'Aires Protégées, Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Tourisme de Madagascar, a décrit l'expérience de Madagascar en détaillant les étapes, telles l'établissement des priorités, l'identification des objectifs et l'utilisation d'outils comme le Marxan et la Zonation. Un des principaux résultats a été la production de cartes d'écosystèmes illustrant les endroits critiques pour la protection ou la détermination des sites potentiels. Ces cartes servent désormais de base pour l'établissement de nouvelles aires protégées, de support de décision pour le zonage des forêts régionales, pour les permis d'extraction minière, et pour fournir des scénarios pour les mécanismes de compensation de la biodiversité. Les leçons retenues comprennent la longueur du processus, l'importance du renforcement des capacités à l'intérieur d'un pays, et l'infrastructure technique nécessaire à l'utilisation des outils. Les données ont démontré que les espèces menacées ont augmenté dans les sites nouvellement protégés.

20. Pour illustrer l'analyse des lacunes, M. Lee White de la WCS a présenté une étude de cas sur la planification d'un réseau de parcs nationaux au Gabon. La planification pour la création d'aires protégées au Gabon a impliqué une évaluation des sites critiques et des écorégions, l'identification des espèces menacées à l'intérieur des aires protégées, des études socio-économiques, et l'évaluation du potentiel touristique. Treize aires protégées ont été créées au Gabon, représentant presque tous les grands écosystèmes.

B. Efficacité de la gestion

21. Après avoir discuté des différents types d'évaluation (approfondie, de réseau, d'experts, de supposition, etc.), M. Lee White a présenté un aperçu des méthodes d'évaluation de l'efficacité de la

/...

gestion des systèmes d'aires protégées. Il a également fait référence à la planification des mesures de renforcement des capacités. En utilisant l'exemple de la gestion des aires protégées au Gabon, M. White a décrit les paramètres et outils d'évaluation de la gestion efficace des aires protégées. Il a mis l'accent sur le fait que l'absence de gestion ou une gestion inefficace peut constituer une menace pour les aires protégées.

22. Les résultats d'une évaluation peuvent être utilisés pour développer des stratégies et des plans d'action, notamment le renforcement des capacités à différents niveaux. M. White a donc ainsi présenté les étapes pour le développement d'un plan d'action en vue de renforcer les capacités. Les leçons retenues suite au suivi du plan d'action étaient, entre autres, l'importance de personnes clés, la conformité aux standards, l'évaluation du progrès et l'institutionnalisation des actions.

23. M. Martin Tchamba, superviseur technique au WWF-Cameroun, a présenté une étude de cas en Afrique centrale. M. Tchamba a tout d'abord présenté le contexte des aires protégées en Afrique centrale : historique, pressions et menaces. Il a ensuite décrit le cas des aires protégées au Cameroun, et l'utilisation de la méthodologie RAPPAM ('Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management') en 2003. Il a finalement identifié les principales faiblesses de la méthode et les principales recommandations pour l'avenir (ex. définir et clarifier les objectifs et élaborer des plans d'aménagement). M. Habibou Mahamat, Sous-Directeur des Aires Protégées au Cameroun a apporté des informations additionnelles sur les progrès réalisés par le Cameroun de 2003 à ce jour.

24. M. Aurélien Mofouma, chargé de programme du RAPAC, a présenté l'outil PAMETT ('Protected Areas Management Effectiveness Tracking Tool') qui permet de fournir un aperçu des progrès en matière d'efficacité de la gestion des aires protégées, et a présenté une étude de cas de son utilisation en Afrique centrale. Les avantages de l'outil sont son coût peu élevé, sa souplesse et la richesse des thèmes abordés. Les résultats de l'évaluation de 40 aires protégées dans huit pays ont démontré que la taille, les compétences et la gestion du personnel sont inadéquates, et que le budget et les infrastructures sont insuffisants. Parmi les leçons retenues figure entre autres la nécessité d'impliquer tous les partenaires (organisations non-gouvernementales, secteur privé, etc.).

C. Financement durable

25. Pour introduire le thème du financement durable, Mme Brigitte Carr-Dirick du WWF-CARPO ('Central Africa Regional Programme Office') a donné une présentation générale sur la planification financière et les mécanismes de financement innovateurs. Le financement durable a été défini comme étant la disponibilité de ressources suffisantes et stables à long terme, la gestion efficace, le partage des bénéfices de ces ressources et une combinaison diversifiée de mécanismes et de sources. Mme Carr-Dirick a par ailleurs introduit les concepts de fonds fiduciaire, d'allègement de la dette et paiement pour services environnementaux.

26. Mme Vololoniaina Randriamampianina, Directrice de la Planification et des Prospectives de Madagascar, a ensuite présenté une étude de cas sur la stratégie nationale pour le financement durable du système d'aires protégées à Madagascar tout en mentionnant les besoins de financement des aires protégées. Le système d'aires protégées à Madagascar compte 48 aires protégées gérées par l'Association Nationale pour la Gestion des Aires Protégées (ANGAP) et 24 nouvelles aires protégées. Des exemples de mécanismes innovateurs utilisés incluent un fonds fiduciaire, des droits d'entrée, une politique de concession éco-touristique et les crédits de carbone.

27. Afin d'illustrer le concept de planification financière pour les aires protégées, M. Djafarou Ali Tiomoko, Directeur du Parc National de la Pendjari au Bénin, a présenté une étude de cas sur le Parc National de la Pendjari. La mise en place du Parc National de la Pendjari a engendré la création de plus de 350 postes dans et autour de la réserve et d'un certain nombre d'associations villageoises. La mise en place de ce parc a également conduit à une augmentation des recettes issues de la chasse et du tourisme.

/...

L'expérience du Parc National de la Pendjari a démontré que pour rendre les succès durables, la sollicitation de partenaires est nécessaire. De plus, l'acquisition de données financières fiables, d'une comptabilité analytique, et la responsabilité de la prise de décision sont des éléments essentiels pour une planification financière rigoureuse.

28. M. Sidi Mohamed Ould Moine, Directeur du Parc National Banc d'Arguin (PNBA) en Mauritanie, a présenté une étude de cas sur la mise en place d'un fonds fiduciaire pour la conservation. Le PNBA est la plus grande aire protégée côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest. Depuis 2002, il s'est engagé dans un processus de création d'un fonds fiduciaire, et à ce titre, il s'est engagé à remplir un certain nombre de conditions préalables : élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'Aménagement et de Gestion et d'un Plan d'Affaire, réalisation d'un audit organisationnel et institutionnel et mise en œuvre de ses résultats, et comptabilité consolidée de toutes les sources de financement. Depuis le mois d'octobre 2007, le profil de ce fonds est défini.

29. Par la suite, Mme Vololoniaina Randriamampianina de Madagascar a présenté une étude de cas sur la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar. Elle a brossé un portrait de l'historique de sa création, des caractéristiques de sa gouvernance et de son opérationnalisation. La Fondation a effectué sa première opération de financement d'un montant de USD 30 millions au niveau de 4 parcs nationaux soutenus par le KfW. Les perspectives pour l'avenir sont de renforcer les actions de mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs de USD 50 millions et continuer à financer la gestion du système d'aires protégées.

30. Afin d'illustrer le thème des fonds fiduciaires, M. Timothée Fomete, Directeur Exécutif de la Fondation pour le Tri-National de la Sangha (TNS), a présenté une étude de cas sur la Fondation pour le TNS. Le TNS comprend les pays du Cameroun, de la République Centrafricaine et du Congo. Les principaux acquis du TNS incluent entre autres l'harmonisation des plans de surveillance et de gestion. La Fondation a été créée et est basée en Grande Bretagne, a un conseil d'administration indépendant, unique et mixte, avec une majorité de membres provenant du secteur privé, et un Bureau Exécutif dont le siège est à Yaoundé au Cameroun. La Fondation a actuellement un capital de 11 millions d'Euros et un objectif de 33 millions d'Euros.

31. M. Arona Soumaré, Chargé de Programme des Aires Marines Protégées du WWF-WAMER ('West African Marine Ecoregion Office'), a présenté la stratégie régionale pour le financement des aires protégées marines de l'Afrique de l'Ouest. Les éléments de cette stratégie incluent entre autres la réalisation d'études de faisabilité technique, administrative et financière des mécanismes de financement, le renforcement des capacités des gestionnaires d'aires protégées marines, et l'appui pour l'élaboration des plans d'affaires. Cependant, le passage de l'échelle locale à l'échelle régionale dans la mise en place des mécanismes de financement durable reste complexe.

32. M. Matthew Hatchwell, Directeur à la WCS Europe, a présenté le Projet Carbone à Makira, Madagascar, et notamment le concept de déforestation évitée, un mécanisme reconnu pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les principes de base des crédits de carbone volontaires. Le cas de Makira illustre que les réductions d'émissions provenant de la déforestation évitée peuvent être vendues sous forme de crédits. Des mécanismes sont nécessaires pour canaliser les revenus de la vente de carbone vers les communautés locales et il est nécessaire d'intégrer les initiatives sur le terrain dans le cadre national. La répartition proposée des revenus est comme suit : 50% dans un fonds fiduciaire pour financer les actions de développement et pour compenser les populations autochtones pour la perte d'accès aux ressources forestières, 25% dans un fonds fiduciaire pour la gestion du paysage et 25% pour le suivi, les coûts administratifs, la formation et le marketing.

33. M. Djafarou Ali Tiomoko, Directeur du Parc National de la Pendjari, a présenté les redevances résultant de la chasse sportive et du tourisme dans le Parc National de la Pendjari au Bénin. Dans ce

parc, la chasse est concédée à des opérateurs privés. Le contrôle de la chasse se fait conjointement avec des associations villageoises. Les redevances découlent de différentes sources telles que les permis de chasse et pêche, les redevances d'abattage, les taxes sur les véhicules et les permis de tourisme de vision. Entre 2000 et 2007, les recettes de la chasse et du tourisme ont augmenté. Environ 30% des recettes générées par la gestion des zones de chasse reviennent à la population riveraine (en moyenne 30 000 Euros par année).

34. Mme Brigitte Carr-Dirick, du WWF-CARPO, a ensuite donné une présentation sur les mécanismes d'allègement de la dette. Le principe d'allègement de la dette est la réduction ou l'annulation de la dette en échange de financement de la part du pays en monnaie locale destiné à des objectifs ciblés relatifs à la conservation de la biodiversité ou la gestion durable de l'environnement. Cet allègement peut être de type bilatéral ou trilatéral, ou être inclus dans le cadre de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). L'échange « dette-nature » bilatéral est négocié entre un gouvernement créancier et un gouvernement débiteur. Mme Carr-Dirick a présenté, à titre d'exemple, les principes du contrat de réduction de la dette avec la France (C2D).

35. Par ailleurs, pour chaque thème, les participants se sont regroupés en groupes subsidiaires pour évaluer : (i) le statut des activités en cours ; (ii) les défis et contraintes pour la mise en œuvre de ces activités ; (iii) les prochaines étapes, et (iv) les besoins en terme de soutien financier pour les prochaines étapes. Tout d'abord, les représentants de chaque pays étaient invités à entreprendre une réflexion sur ces thèmes au niveau de leur propre pays. Par la suite, les pays se sont regroupés en quatre groupes et ont identifié les obstacles/défis, les prochaines étapes et les besoins en termes de soutien financier communs aux pays du groupe. Le Groupe 1 comprenait la Tunisie, le Maroc, la Mauritanie et le Mali. Le Groupe 2 comprenait le Bénin, le Togo, le Burkina Faso et le Tchad. Le Groupe 3 comprenait la Guinée-Bissau, la Côte D'Ivoire, Sao Tomé-et-Principe, Madagascar, la Guinée Equatoriale et les Comores. Le Groupe 4 comprenait le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et la République du Congo. Chaque groupe était assisté par une personne ressource. À la fin des délibérations, un rapporteur pour chaque groupe a fait une présentation sur les résultats des sessions interactives. Les résultats des groupes sont présentés en annexe III. Une synthèse est présentée dans le tableau 2 ci-dessous.

Table 2: Synthèse des obstacles/défis, des prochaines étapes et des appuis nécessaires identifiés par les groupes de pays

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
Analyse des lacunes	• Manque de données de base • Insuffisance de connaissances scientifiques • Insuffisance ou inexistence des aires protégées marines et transfrontalières • Manque de ressources financières • Insuffisance de coordination	• Institutionnalisation • Stratégies nationales • Inventaires • Elaboration de plans de gestion • Formation des acteurs • Mise à disposition d'une base de données nationale	• Canalisation de la volonté politique • Mise à disposition d'expertise • Renforcement des capacités • Appuis techniques et financiers

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
Évaluation de l'efficacité de la gestion	• Cadre institutionnel insuffisant ou inexistant • Manque de coordination • Insuffisance des ressources humaines • Manque de vision stratégique • Manque de surveillance et de contrôle • Manque de capacités techniques • Manque de gestion	• Finalisation des plans de gestion • Echange d'expériences • Elaboration de stratégies nationales	• Lobbying au sein des organisations internationales • Renforcement des capacités • Information ciblée • Appui technique
Financement durable	• Insuffisance ou absence de volonté politique • Déficit législatif • Manque de connaissances des mécanismes • Manque d'adhésion du secteur privé • Manque de ressources financières	• Identification des donateurs • Accélération de la mobilisation des fonds • Elaboration de termes de référence • Identification d'experts • Amélioration des connaissances et de l'expertise locale	• Renforcement des capacités de mise en œuvre • Diversification des sources de financement

**POINT 3. APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS AU NIVEAU DES PAYS
DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL
SUR LES AIRES PROTÉGÉES, IDENTIFICATION DES
CONTRAINTES ET DES POSSIBILITÉS PERMETTANT DE
PROMOUVOIR LA MISE EN OEUVRE**

36. Dans le paragraphe 2 de sa décision VIII/24 sur les aires protégées, la Conférence des Parties a reconnu qu'une des principales lacunes de l'examen du programme de travail sur les aires protégées pour la période 2004-2006 avait été la disponibilité limitée d'informations pertinentes sur les activités du programme de travail, y compris le nombre insuffisant de rapports soumis en temps voulu. Dans le paragraphe 3 de cette même décision, la Conférence des Parties, reconnaissant la nécessité de se livrer à la collecte systématique d'informations pertinentes pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, a encouragé les Parties, les autres gouvernements et les organisations concernées à fournir en temps opportun des informations de qualité sur la mise en œuvre du programme de travail. Dans le paragraphe 5, la Conférence des Parties est convenue que les rapports devraient porter essentiellement sur les résultats ainsi que sur les processus, et faire appel à des outils tels que la grille de l'annexe II de la recommandation I/4 du groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées (UNEP/CBD/WG-PA/1/6 sur : <http://www.biodiv.org/doc/meetings/pa/pawg-01/official/pawg-01-06-en.doc>) et d'autres informations

pertinentes, afin de faciliter l'évaluation stratégique des progrès réalisés, des défis à relever, des obstacles à surmonter et des besoins en matière de renforcement des capacités.

37. En date du 30 novembre 2006, le Secrétaire exécutif a envoyé une notification (N° 2006-125) aux Parties, aux autres Gouvernements, aux organisations concernées et autres parties prenantes pour les inviter à soumettre des informations sur la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées.

38. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants étaient invités à décrire l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail dans leurs pays respectifs, mettant en relief les progrès réalisés, les défis à relever et les obstacles à surmonter ainsi que les besoins à satisfaire en matière de renforcement des capacités, en utilisant la matrice annexée à la notification du 30 novembre 2006. Le progrès sous chaque activité était décrit en utilisant l'échelle suivante: 1=faible ; 2=moyen ; 3=élevé.

POINT 4. CONTRIBUTION À LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LES AIRES PROTÉGÉES

39. Dans le paragraphe 15 de sa décision VIII/24, la Conférence des Parties a décidé de convoquer la deuxième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées avant sa neuvième réunion et ce, afin d'évaluer les progrès réalisés et d'élaborer, à l'intention de la Conférence des Parties, des recommandations propres à améliorer la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées. Dans le paragraphe 16 de cette même décision, elle a invité les Parties, les autres gouvernements, les organisations concernées et les autres parties prenantes à rapporter les progrès dans la réalisation des objectifs, les défis à relever et les obstacles à surmonter ainsi que les besoins en matière de renforcement des capacités en temps voulu pour leur examen par le groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées à sa deuxième réunion. La deuxième réunion du groupe de travail sur les aires protégées se tiendra du 11 au 15 février 2008 à Rome au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

40. Concernant ce point de l'ordre du jour et en se fondant sur les questions qui sont ressorties des discussions, des exercices interactifs et des travaux de groupe, les participants ont discuté des prochaines étapes nécessaires pour améliorer la mise en œuvre du programme de travail. Après délibération, les participants ont rédigé, en tant que sous-région, les contributions qu'ils souhaiteraient apporter à la deuxième réunion du groupe de travail ainsi que les résultats qu'ils attendent de cette réunion et de la Conférence des Parties pour ce qui est de la mise en œuvre effective du programme de travail sur les aires protégées.

Les participants proposent que le groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées recommande à la Conférence des Parties de demander aux Parties de:

Sur l'aspect institutionnel et juridique

- a) Régulariser les aires protégées au plan légal ;
- b) Favoriser une meilleure coopération régionale au niveau de l'Afrique francophone pour catalyser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées, en s'appuyant notamment sur la COMIFAC et le RAPAC ;

En matière de financement durable

- c) Mobiliser des financements supplémentaires ;

/...

- d) Créer un fonds fiduciaire dans chaque zone d'intégration régionale pour la gestion efficace des aires protégées ;
- e) En vertu de l'article 8(m) de la Convention sur la diversité biologique, appuyer les pays d'Afrique francophone dans la recherche et la mise en œuvre de mécanismes de financement durable pour les aires protégées ;
- f) Intégrer le financement des aires protégées marines dans les accords de pêche lors des négociations avec l'Union européenne ;

Concernant le programme de travail sur les aires protégées de la Convention

- g) Appuyer la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités des gestionnaires d'aires protégées pour la réalisation du programme de travail sur les aires protégées ;
- h) Apporter à chaque pays, individuellement, un appui technique et financier aux pays pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées ;

Concernant les communautés autochtones et locales

- i) Prendre les dispositions nécessaires en vue de renforcer les capacités des communautés autochtones et locales et de les impliquer effectivement dans la planification, la sélection, l'établissement et la gestion des aires protégées.

POINT 5. DIVERS

41. M. Kalemani Jo Mulongoy a présenté un bref exposé sur le projet du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds pour l'environnement mondial (PNUD/FEM) relatif au soutien donné aux pays pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique. Ce dernier a été lancé le 10 juillet 2007 à Paris. L'appel aux demandes a été annoncé et la date butoir de la deuxième série de demandes fixée au 28 février 2008. M. Mulongoy a invité les représentants des gouvernements à soumettre une demande. M. Kokou Trévé Tengue, Directeur de la Faune et de la Chasse du Togo, et M. Habib Gademi, de la Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées du Tchad, ont partagé l'expérience de leur pays dans la soumission d'une demande.

42. De plus, Mme Laurette Rasoavahiny de Madagascar a donné une présentation sur la coopération entre les différents acteurs concernés pour faire progresser la mise en œuvre du programme de travail, en utilisant l'exemple de Madagascar. Il a été mis en exergue l'engagement de Son Excellence, Monsieur le Président de la République de Madagascar, Marc Ravalomanana de tripler la superficie des aires protégées dans les cinq prochaines années. Il a été également stipulé que tout projet et programme doivent s'aligner par rapport au « Madagascar Action Plan », feuille de route pour Madagascar. Un groupe de travail a été mis en place pour établir et gérer un système d'aires protégées. Les points forts de la mise en œuvre ont été l'engagement présidentiel, les normes internationales, la coordination et la synergie, et l'implication des communautés locales. Les points faibles ont été la longueur du processus et les lacunes dans le financement de la gestion.

43. M. Leonard Fabrice Odambo, président de l'association MINAPYGA, a lu une déclaration au nom des communautés autochtones et locales, recommandant notamment : la sensibilisation continue et le renforcement des capacités des gouvernements et des organismes de conservation et de gestion des aires protégées à la prise en compte des peuples autochtones et communautés locales dans la planification et la gestion de celles-ci; la participation accrue des communautés autochtones et locales dans les

rencontres régionales et internationales relatives à la biodiversité; la création par les gouvernements d'un environnement favorable en formulant des programmes et une législation d'une manière consultative et participative pour l'établissement et la gestion plus efficace des territoires protégés gérés et appartenant aux communautés; et le renforcement de la gouvernance locale en vue d'assurer un partage équitable des bénéfices découlant des aires protégées en assurant la participation accrue des peuples autochtones et des communautés locales.

44. Mme Florence Palla, chargée de la Communication et Gestion de Base de Données du RAPAC, a fait une présentation sur le Plan Stratégique du RAPAC et ses principales réalisations. Le RAPAC est une association sous-régionale sans but lucratif, à caractère technique et scientifique et à vocation environnementale, constituée de membres gouvernementaux et non gouvernementaux. Doté d'un mandat de la COMIFAC, le RAPAC est aussi un outil sectoriel pour la mise en œuvre de son Plan de Convergence. La mission du RAPAC est d'appuyer la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles dans et autour des aires protégées d'Afrique centrale, par le développement d'un réseau efficace et solidaire, et de promouvoir une gouvernance professionnelle et l'harmonisation des politiques et des instruments de gestion.

POINT 6. ADOPTION DU RAPPORT ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

45. Les participants ont examiné et adopté le rapport provisoire de l'atelier le jeudi 10 janvier 2008.

46. Pour conclure, au nom du Secrétaire exécutif de la CDB, M. Kalemani Jo Mulongoy et M. Eric Belvaux ont présenté un bref résumé des principaux accomplissements de l'atelier, rappelant que les résultats de cet atelier allaient être rapportés à la deuxième réunion du groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées et à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la CDB. Ils ont aussi exprimé la reconnaissance du Secrétariat de la CDB aux participants pour leurs contributions, ainsi qu'aux autorités du Gabon pour tous les efforts accordés pour garantir la réussite de cet atelier.

47. Par la suite, Son Excellence Georgette Koko, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature du Gabon, a prononcé un discours de clôture, rappelant le rôle capital des aires protégées dans la préservation et la valorisation de la biodiversité, et la possibilité qu'elles offrent pour la diversification des économies de l'Afrique francophone, souvent tributaires de l'exploitation des richesses naturelles. Mme le Vice-Premier Ministre a souligné l'importance de développer des activités économiques à forte valeur ajoutée et soucieuses de la pérennité des ressources, et a encouragé une solidarité entre les pays de l'Afrique francophone, axée sur la protection des ressources naturelles et fondée sur le partage des savoirs et des échanges d'expériences.

48. L'atelier a pris fin à 19h00 le jeudi 10 janvier 2008.

Annexe I

Liste de participants

Burkina Faso

M. Sibiri Kaboré
Directeur Régional de l'Environnement,
et du Cadre de Vie de l'Est
BP 91 Fada N'Gourma
Tél: + 226 40 77 01 30
Fax : + 226 40 77 00 46
E-Mail: sibiri_ka@yahoo.fr; bancebo@voila.fr

Burundi

M. Adelin Ntungumburanye
Directeur Général
Institut National pour l'Environnement et la
Conservation de la Nature (INECN)
B.P. 56
Gitega, Burundi
Tel: +257 22 40 30 31; 22 40 30 32;
Tel (Mobile): 79 97 37 88
Fax: +257 22 40 30 32
E-Mail: inecndg@yahoo.fr ; adelint1@yahoo.fr

Cameroun

M. Habibou Mahamat
Sous-directeur des aires protégées
Ministère des Forêts et de la Faune
Yaoundé, Cameroun
Tel (mobile): 237 99947374
Tel/Fax: 237-2222-94-80 ; 22 23 92 28
E-Mail: mahamat.habibou@yahoo.fr

Comores

M. Mohamed Ali Mlazahe
Coordinateur National – Projet OCB/OMDS de
Développement des capacités de OCBs et
création des AP aux Comores
Moroni – CEFADER, Comores
Tel: (269) 76 25 82/36 12 34
E-Mail: medaliml@yahoo.fr

Côte d'Ivoire

Dr. Lancine Aïdara Gouesse
Directeur Général
Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)
Abidjan, Côte d'Ivoire
Tel : 225 22 40 61 10
Fax: 225 22 40 61 19
E-Mail: oipr@aviso.ci

Gabon

Dr. Etienne Makaga K. Massard
Directeur General de l'Environnement et de la
Protection de la Nature
Ministère de l'Environnement, du
Développement Durable et de la Protection de la
Nature
B.P. 3903
Libreville, Gabon
Tel: +241 76 61 81
E-Mail: dgegabon@yahoo.fr

M. Côme Ndjokounda
Ministère de l'Environnement, du
Développement Durable et de la Protection de la
Nature
B.P. 3903

Libreville, Gabon

Tel : (241) 05 34 55 31

E-Mail : mambeleleg2@yahoo.fr

Guinée-Bissau

Mme Matilde da Conceição Gomes Lopes

Point Focal National de la CDB

Direction Générale de l'Environnement

Ministère des Ressources Naturelles et
de l'Environnement

Bissau, Guinée-Bissau

E-Mail: conceicaog@hotmail.com

Madagascar

Mme Laurette Hermine Rasoavahiny

Directeur de Promotion du Système des Aires
Protégées

Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêt
et du Tourisme

B.P: 610

Rue Fernand Kasanga

Tsimbazaza

Antananarivo, Madagascar

E-Mail: sapm.dgeef@gmail.com

Mali

M. Mohamed Ag Hamaty

Ingénieur des Eaux et Forêts

Direction Nationale de la Conservation de la
Nature

Ministère de l'environnement et de
l'assainissement

Bamako, Mali

Fax: +223-223-36-96

E-Mail: wartehen@hotmail.fr

Maroc

M. Abdellah El Mastour

Chef du Service

Aménagement des Parcs et Réserves Naturelles

Haut Commissariat aux Eaux et Forêts, et à la
lutte contre la désertification

Rabat, Maroc

Tel : 037 67 4269

Fax: +212 37 67 27 70

E-Mail: elmastourabdellah@yahoo.fr

Mauritanie

M. Cheikh Ould Sidi Mohamed

Point Focal CDB

Directeur Adjoint de la Protection de la Nature

Ministère délégué auprès du Premier Ministre
chargé de l'environnement

Nouakchott, Mauritanie

Tel/Fax : 00222 524 31 59

E-Mail: cheikhysidi@yahoo.fr

République Centrafricaine

M. Martial Siodot

Assistant du point focal de la CDB

Bangui, République centrafricaine

Tel: 00(236) 70.45.12.61.

E-Mail: siodmartial@yahoo.fr

République Démocratique du Congo

M. Mboma Akani Guy Gerald

Point Focal du CHM

Direction du Développement Durable

Ministère de l'Environnement, de la
Conservation de la Nature, des Eaux et des
Forêts

Avenue Papa Ileo (ex-des Cliniques) No. 15

B.P. 12 348

Kinshasa, République Démocratique du Congo

Tél.: +243 998307536

Fax: +243 88 43 675

E-Mail: guygeraldmboma@yahoo.fr ;
guymbak@yahoo.fr

République du Congo

M. Jean Colin Namedoum

Directeur de la conservation des écosystèmes
naturels

Direction générale de l'environnement

Ministère du Tourisme et de l'Environnement

Brazzaville, Congo

Tel: +242 55 80 750

Fax: +242 81 03 30

E-Mail: namedoum@yahoo.fr

São Tomé-et-Principe

Eng. Salvador Sousa Pontes

Directeur des Aires Protégées de Sao Tomé et
Principe

Direction de Conservation de la Nature, A. et
Qualité d'Environnement/DGA

Ministère des Ressources Naturelles et
l'Environnement

Tel: 00(239) 90 91 32; 00(239) 22 32 84

E-Mail: salsousa@yahoo.com.br ;
bureau_ozono3@cstome.net

Tchad

M. Habib Gademi

Point Focal CDB

Direction de la Conservation de la Faune et des
Aires Protégées

Ministère de l'Environnement et Qualité de Vie
et Parcs Nationaux

BP 905 N'Djamena, Tchad

Tel:+235 252 2305, +235 252 2099

Fax:+235 252 3839

E-Mail: zakouma@intnet.td;
hgademi@hotmail.com

Togo

M. Kokou Trévé Tengue

Directeur de la Faune et de la Chasse

B.P. 355 Lomé, Togo

Tel.(+228) 220 86 43/ 903 87 94

Fax.(+228) 221 40 29

E-Mail: tkengue@yahoo.fr ;
direfaune@yahoo.fr

Tunisie

M. Maher Mahjoub

Chef de service des sites et du Patrimoine
Naturel

Direction Générale de l'Environnement et de la
Qualité de la Vie

Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable

Boulevard de la Terre centre urbain Nord cedex
1080

Tunis, Tunisie

Tél. +216 70 728 644

GSM. +216 98 294 262

Fax. +216 70 728 595

E-Mail: maher24705@yahoo.fr

Représentants des communautés autochtones et locales

M. Emmanuel Nengo

UNIPROBA

B.P : 5207, Mutanga 1

Tel: +0027722251351

Cell: +0025779946578, 77746057

Bujumbura, Burundi

E-Mail: ribatwabambuti@yahoo.fr ;
emmanengo@yahoo.fr

M. Leonard Fabrice Odambo
President
Association MINAPYGA
Tel: 00 241 07892590
E-Mail : odamboleonard@yahoo.fr

M. Venant Messe
CED
P O Box 3430
Yaoundé, Cameroun
E-Mail: messe_venant@yahoo.fr

M. Belmond Tchoumba
Gestionnaire de programme, CED
P O Box 3430 Yaoundé, Cameroun
Tél: +237 22 22 38 57/99 50 45 31
Fax: +237 222 38 59
E-Mail: belmondt@cedcameroun.org

Représentants COMIFAC

SE COMIFAC

Mme Elizabeth Kouam
SE COMIFAC
B.P.: 20818
Yaoundé, Cameroun
E-Mail: comifac2005@yahoo.fr

M. Jonas Nagahuedi Mbongu Sodi
SE COMIFAC
B.P.: 20818
Yaoundé, Cameroun
E-Mail: jonasnaga@yahoo.ca

M. Martin Tadoum
SE COMIFAC
B.P.: 20818
Yaoundé - Cameroun
E-Mail: tadoum@yahoo.fr

M. Valerie Tchuanté Tite
SE COMIFAC
B.P.: 20818
Yaoundé - Cameroun
E-Mail : tytchuante@yahoo.fr

GTBAC

Mme Mary Fosi Mbantenkhu
Conseillère Technique- Cabinet du Ministre,
PFN CDB
Ministère de l'Environnement et de la Protection
de la Nature
Yaounde - Cameroun
Tel.: +237 22 22 94 80
Fax: +237 22 22 94 80
E-Mail: mary_fosi@yahoo.com;
mary_fosi@hotmail.com

M. Santiago Biyang Mba
Chef de Service
Direction de l'Environnement
Guinée Equatoriale
Tel : 240 241417
E-Mail : santiagobiyang@yahoo.es

M. Jacques Paulin Regner
Chargé de l'Environnement
CBD Point Focal
Faculté des Sciences, Université de Bangui
BP 908
Bangui, Central African Republic

Tel.: +236 50 72 63/+236 75 50 72 63
Fax: +236 61 78 90/+236 21 61 78 90
E-Mail: jpregnier@yahoo.fr

M. Bob Felicien Konzi-Sarambo
Assistant en Sciences et Gestion de
l'Environnement
Faculté des Sciences, Université de Bangui
Bangui, Central African Republic
Tel: +236 75 50 65 00
Fax: +236 61 5741/+236 21 61 57 41
E-Mail: bkonzi@hotmail.com

M. Edmond Shabani Kianzale
Directeur Scientifique
Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques
du Congo
Ministère de l'Environnement, conservation de
la nature, eaux et forêt
35, Avenue du Comite Urbain
B.P. 5593, Commune de la Gombe
Kinshasa, la République démocratique du Congo
Tel : +243 998 278542
E-Mail : shabanikianzale@yahoo.fr

Personnes ressource

M. Amadou BA
Directeur des Aires Protégées
Ministère Délégué chargé de l'Environnement
Nouakchott, Mauritania
E-Mail: gaonadio@yahoo.fr

M. Frédéric Hautcoeur
Coopération Technique Allemande
GTZ
PNBA
Nouakchott, Mauritania

E-Mail: ProGRN-PNBA@eco-consult.com

M. Djafarou Ali Tiomoko
Directeur National du Parc de la Pendjari
GTZ
B.P. 32
Tanguiéta, Benin
Tel/Fax: +229 83 00 65
E-mail: djafarou.tiomoko@pendjari.net;
djafarou.tiomoko@gmx.net

Dr. Sidi Mohamed Ould Moine
Directeur du Parc National Banc d'Arguin
(PNBA)
Nouakchott, Mauritania
E-Mail: directeur.pnba@mauritania.mr ; karl-peter.kirsch-jung@gtz.de

Mme Vololoniaina Randriamampianina
Directeur de la Planification et des Prospectives
Ministère de l'Environnement, des Eaux et
Forêts et du Tourisme
Madagascar
E-Mail: meef_min@moov.mg

Dr. Jamison Ervin
Spécialiste senior des aires protégées
The Nature Conservancy
Tel: 802.244.5875
E-Mail: jervin@tnc.org

M. Matthew Hatchwell
Coordinateur Européen
Wildlife Conservation Society (WCS)
Email: mhatchwell@wcs.org; mhatchwell@blacberry.orange.co.uk
Tel/fax: +44-(0)1795-830051

Mobile: +44-(0)7976-605770
Skype: wcs.org_mhatchwell

M. Lee White
Wildlife Conservation Society (WCS)
250 Boulevard Quaben
BP 7847
Libreville, Gabon
Tel: 241 444039
Mobile: 241 07840063
E-Mail: lwhite@wcs.org

M. Romain Calaque
250 Boulevard Quaben
BP 7847,
Libreville, Gabon
E-Mail: rcalaque@wcsgabon.org

M. Roger Fotso
Directeur, WCS-Cameroun
P.O. Box 3055
Messa, Yaoundé, Cameroun
E-Mail: rfotso@wcs.org

Dr. Arona Soumaré
Chargé de programme sur les aires protégées marines
World Wildlife Fund-Ecoregion marine de l'Afrique de l'Ouest
Tel: +221 869 37 00
E-mail: asoumare@wwfsenegal.org

Mme Brigitte Carr-Dirick
WWF CARPO
Cameroun
E-Mail: carrbrigitte@hotmail.com

Dr. Martin Tchamba
Superviseur technique – WWF-Cameroun
Cameroun
E-Mail: mtchamba@wwfcarpo.org

Dr. Timothée Fomete
Directeur exécutif
TNS Trust Fund
B.P. 30137
Yaoundé, Cameroun
Tel: (237) 99936446
E-Mail: timfomete@yahoo.fr

M. Emmanuel Bayani Ngoyi
Assistant PF CAB
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature
B.P. 3903
Libreville, Gabon
Tel : +241 07 16 63 11
E-Mail : e.bayani@caramail.com

Mme Sadia Demarquez
Conseiller
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature
B.P. 3903
Libreville, Gabon
Tel: +241 07 41 03 52
E-Mail : demarquez_sadia@yahoo.fr

M. Léandre Ebobola Tsibah
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature

B.P. 3903
Libreville, Gabon

M. Franck Ndjimbi
Représentant de l'Agence Gabonaise des Parcs Nationaux
Libreville, Gabon

M. René Hilaire Adiahéno
Secrétaire Exécutif de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux
B.P. 546
Libreville, Gabon
E-Mail : adiaheno@yahoo.fr

M. Aurelien Mofouma
WWF-RAPAC
Afrique Centrale

Observateurs

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature, Gabon

M. Emile Manfounbi Konbila
M. André Jules Madingou
M. Gislin Mbye Ntoma
M. Ian Yelnick Ndjongue Tanda
M. Georges Bayonne Mboumba
M. Ebobo Guy Nesty

Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC)

B.P. 14533 Libreville – Gabon
Tel : +241 44 33 22
E-Mail : rapac@assala.net ;
secretariat.executif@rapac.org
Site web : <http://www.rapac.org>

M. Jean-Pierre Agnangoye
Secrétaire exécutif
E-Mail : jp_agnangoye@yahoo.fr
Tel : +241 07 45 82 20

M. Moubitang Moubitang
Assistant Technique Administrateur et Financier
Tel : +241 07 57 14 16
E-Mail : moubitang@yahoo.fr

Mme Florence Palla
Expert chargée de la Gestion de Base de Données

Mme Anne Lefevre
Assistante technique chargée des programmes et planifications
E-Mail : ajlefeuvre@hotmail.com

Volontaires du Progrès

Mme Emilie Viard
Mme Caroline Dulau
M. Marcello Rocca

Autres observateurs

Mme Celestine Mengue
WWF-Gabon

Mme Raymonde Mboma
Institut de recherche en Ecologie Tropicale (IRET/CENAREST)/Gabon
Tel : 44 33 19
E-Mail : mboma_raymonde@yahoo.fr

M. Eric Nguekeng
INSG

Gabon

Tel : 06077064

E-Mail : erictegomo@yahoo.fr

M. Jean Christophe Lefeuvre
Facilitateur Regional (Programme CAWHfi)
Centre du Patrimoine Mondial
UNESCO
Tel : 07 72 05 74
Jc.lefeuvre@unesco.org

**Secrétariat de la Convention sur la diversité
biologique**

M. Kalemani Jo Mulongoy
Directeur de la division scientifique
Secrétariat de la Convention sur la diversité
biologique
Montréal, Canada
Tel: +1 514 287 7027
Fax: +1 514 288 6588
E-Mail: jo.mulongoy@cbd.int

M. Eric Belvaux
Chargé de programme
Division Biodiversité et Développement
Secrétariat de la Convention sur la diversité
biologique
Montréal, Canada
Tel: +1 514 287 7037
Fax: +1 514 288 6588
E-Mail : eric.belvaux@cbd.int

Mlle Annie Cung
Assistante de programme
Division scientifique
Secrétariat de la Convention sur la diversité
biologique
Montréal, Canada
Tel: +1 514 287 7045
Fax: +1 514 288 6588
E-Mail: annie.cung@cbd.int

Annexe II

ORGANISATION PROPOSÉE DES TRAVAUX

LUNDI 7 janvier 2008		
Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et questions d'organisation		
9h30 - 10h30	Allocution de bienvenue, aperçu de l'ordre du jour et logistique • M. Jo Mulongoy, Directeur de la Division scientifique, technique et technologique, Secrétariat de la CDB • M. Jonas Nagahuedi Mbongu Sodie, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC • SEM Georgette Koko, Vice Premier Ministre, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature du Gabon	
10h30 – 11h30	<i>Cocktail d'ouverture</i>	
11h30 – 12h00	Aperçu du programme de travail de la CDB sur les aires protégées, but et produits escomptés de ce programme et brève introduction sur le programme PNUD/FEM intervenant en appui aux activités des pays	Jo Mulongoy (CDB)
12h00 – 12h30	Stratégie GTZ/WWF pour la mise en oeuvre du programme de travail en Afrique centrale	GTZ WWF Cameroun
12h30 – 13h30	<i>Déjeuner</i>	
13h30 – 13h45	Présentation par un représentant de l'Agence gabonaise des Parcs Nationaux	Franck Ndjimbi (Gabon)
13h45 – 15h00	Aperçu du plan directeur du système national des aires protégées, avec exercice interactif	Jamison Ervin (TNC)
15h00 – 15h15	<i>Pause</i>	
Point 2 de l'ordre du jour. Renforcement des capacités pour : i) faire une analyse des lacunes écologiques; ii) mettre en place un développement durable; et iii) utiliser des principes directeurs pour améliorer ou évaluer l'efficacité de la gestion ANALYSE DES LACUNES ÉCOLOGIQUES		
15h15 – 15h45	Aperçu des méthodes d'analyse des lacunes écologiques	Jamison Ervin (TNC)
15h45 – 16h45	Présentation d'études de cas sur l'analyse des lacunes écologiques	Vololoniaina Andriamamp-ianina (Madagascar) Lee White (WCS)
16h45 – 18h00	Groupes de travail - Analyse par pays: identification de l'état d'avancement du programme de travail, des défis à relever, des étapes à venir et des appuis nécessaires (30 minutes) - Analyse par groupes de pays : examen de l'évolution de l'état d'avancement du programme de travail, des défis à relever, des	

	étapes à venir et des appuis nécessaires (45 minutes)	
MARDI 8 janvier 2008		
Point 2 de l'ordre du jour. Renforcement des capacités pour : i) faire une analyse des lacunes écologiques; ii) mettre en place un développement durable; et iii) utiliser des principes directeurs pour améliorer ou évaluer l'efficacité de la gestion		
ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GESTION ET PLANIFICATION DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS		
8h30– 8h45	Résumé des travaux de la journée précédente	Éric Belvaux (CDB)
8h45 – 9h45	Aperçu de l'efficacité de gestion du système des aires protégées et planification des mesures de renforcement des capacités : introduction, examen des outils et mesures essentielles	Lee White (WCS)
9h45 – 10h45	Présentation d'études de cas	Martin Tchamba (WWF) Aurélien Mofouma (WWF-RAPAC)
10h45 – 11h00	<i>Pause</i>	
11h00 – 13h00	Groupes de travail - Analyse par pays suivi d'une analyse par groupes de 3 à 6 pays : considération de l'état d'efficacité de la gestion et planification du renforcement des capacités relatives aux écosystèmes protégés, des défis à relever, des étapes à venir et des appuis nécessaires	
13h00 – 14h00	<i>Déjeuner</i>	
FINANCEMENT DURABLE		
14h00 – 14h30	Objectifs des sessions sur le « financement durable de l'atelier » : Introduction générale sur la planification financière et les mécanismes de financement innovants	Brigitte Carr-Dirick (WWF)
14h30 – 15h30	Etudes de cas sur la stratégie nationale de financement durable - Stratégie nationale pour le financement durable du réseau des aires protégées à Madagascar et Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité Etude de cas sur la planification financière - Cas du Parc National de la Pendjari	Vololoniaina Andriamampianina - Directeur de la Planification et des Prospectives Dfarou Ali TIOMOKO - Directeur du Parc National de la Pendjari
15h30 – 15h45	<i>Pause</i>	
15h45 – 17h15	Etudes de cas sur les fonds fiduciaires pour la conservation : - Cas de la Mauritanie - Cas du Tri National de la Sangha / Fondation TNS	Mohamed Sidi Ould MOINE - Directeur du Parc National Banc d'Arguin (PNBA) Timothee Fomete – Directeur Exécutif de la

		Fondation TNS
--	--	---------------

MERCREDI 9 janvier 2008		
FINANCEMENT DURABLE (SUITE)		
9h00 – 9h15	Résumé de la journée précédente	Eric Belvaux (CDB)
9h15 – 10h45	Etudes de cas : - Stratégie régionale pour le financement des aires protégées marines de l’Afrique de l’Ouest - Projet carbone à Makira – Madagascar - Redevances résultant de la chasse sportive et du tourisme – Cas du Parc National de la Pendjari	Arona Soumare - MPA Programme Manager - WWF-WAMER Matthew Hatchwell – Directeur WCS Europe Dafarou Ali TIOMOKO – Directeur du Parc National de la Pendjari
10h45 – 11h00	<i>Pause</i>	
11h00 – 13h00	Groupes de travail - Analyse par pays suivi d’une analyse par groupes de 3 à 6 pays : état d’avancement dans le développement de stratégies pour des financements durables ou de mobilisation de tels financements, défis à relever, étapes suivantes et appui nécessaire.	
13h00 – 14h00	<i>Déjeuner</i>	
14h00 – 14h30	Point 5 de l’ordre du jour. Divers Exposé sur le projet du PNUD/FEM sur le financement des « actions précoces »	Jo Mulongoy (CDB)
14h30 – 15h30	Groupes de travail Evaluation de l’état d’avancement du programme de travail sur les trois thèmes (analyse des lacunes, évaluation de l’efficacité de la gestion et financement durable), défis à relever, étapes suivantes et appui nécessaire.	
15h30 – 15h45	<i>Pause</i>	
15h45 – 17h45	Groupes de travail Evaluation de l’état d’avancement du programme de travail dans son ensemble	

JEUDI 10 janvier 2008		
8h30 – 8h45	Résumé de la journée précédente	Eric Belvaux (CDB)
8h45 – 9h45	Coopération entre les différents acteurs concernés pour faire progresser la mise en œuvre du programme de travail	Laurette Hermine Rasoavahiny (Madagascar)
9h45 – 10h15	Point 3 de l'ordre du jour. Aperçu de l'état d'avancement au niveau des pays du programme de travail sur les aires protégées, identification des contraintes et promotion de la mise en œuvre Préparation des rapports par pays et par groupes de pays	
10h15 – 10h30	<i>Pause</i>	
10h30 – 12h30	Restitution des travaux en plénière et conclusions Présentation des rapports des cinq groupes de pays sur les trois thèmes et sur l'état d'avancement de l'ensemble du programme de travail, défis à relever, prochaines démarches à faire et appui nécessaire	
12h30 – 13h30	<i>Déjeuner</i>	
13h30 – 14h00	Présentation du RAPAC	
14h00 – 15h15	Point 4 de l'ordre du jour. Délibérations sur les contributions à la deuxième réunion du groupe de travail à composition non limitée sur les aires protégées : • Comment maintenir l'élan (mécanismes de collaboration avec l'Etat, réseau régional d'apprentissage sur les aires protégées, ateliers régionaux périodiques pour partager les expériences et débattre des progrès accomplis ou des obstacles rencontrés)? • Recommandations à la deuxième réunion du groupe de travail à composition non limitée sur les aires protégées et à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique • Principaux "messages à ramener chez soi" et principales informations recueillies	
15h15 -15h45	<i>Pause</i>	
15h45–17h15	Adoption du rapport, remise des certificats et clôture de la réunion	Jo Mulungoy (CBD) SEM Georgette Koko (Gabon)

Annexe III
RESULTATS DES GROUPES DE TRAVAIL

A. Groupe de pays 1[‡]

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
Analyse des lacunes	- Insuffisance de structures adéquates pour la gestion des aires protégées (Mali, Maroc) - Absence de stratégies nationales suffisamment claires (Mauritanie) - Dispersion des données scientifiques et techniques - Manque d'intégration des aires protégées dans les schémas d'aménagement des territoires nationaux - Insuffisance de données de base (inventaire « base line »)	- Institutionnaliser les structures chargées des aires protégées aux échelles centrales et régionales - Élaborer des stratégies nationales des aires protégées (sauf Maroc) - Capitaliser l'information existante et faire des inventaires pour compléter l'information manquante - Intégrer les aires protégées dans la SDAT nationaux	- Canalisation de la volonté politique - Mise à disposition de l'expertise nationale et internationale nécessaire - Renforcement des capacités
Évaluation de l'efficacité de la gestion	- Cadre institutionnel et législatif qui régit les aires protégées inexistant (Mali) ou incomplet - Nombreuses aires protégées dépourvues de PAG ou les PAG existants ne sont pas mis en œuvre - Manque de mécanismes de coordination au niveau institutionnel et intersectoriel - Insuffisance/ manque de systèmes de Suivi-Evaluation-Planification - Insuffisance des ressources humaines et de mobilisation de l'expertise nationale pour les aires protégées	- Renforcer ou élaborer le cadre législatif régissant les aires protégées - Promouvoir la création des aires protégées par une loi et non par un « simple » Décret ministériel ou présidentiel - Créer ou clarifier les ancrages institutionnels des aires protégées au niveau national / sous régional - Achever, réaliser ou mettre en œuvre les PAG pour toutes les aires protégées - Évaluer les systèmes de gestion des différentes aires protégées et/ou mettre en œuvre les recommandations.	- Lobbying auprès des organisations internationales pour s'investir largement dans les pays (particulièrement au Mali) - Renforcement des capacités pour conduire un processus d'évaluation - Accompagnement de la mise en œuvre des résultats des évaluations

[‡] Tunisie, Maroc, Mauritanie et Mali

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
	- Lorsque l'évaluation est réalisée, difficultés de mise en œuvre des recommandations et ajustements nécessaires - Manque de vision stratégique en matière de gestion (voire de création) des aires protégées - Difficultés de mise en place des systèmes de surveillance/contrôle efficace et efficient (compte tenu de la faiblesse des moyens)	Informier et sensibiliser les décideurs (politiques,...)	
Financement durable	- Absence d'une volonté politique forte pour s'investir dans des mécanismes de financement durable des aires protégées (sauf Mauritanie - accords de pêche avec l'UE) - Les textes créateurs des aires protégées n'ont pas prévu le financement à long terme - Déficit législatif et fiscal en matière de fonds fiduciaire et de fondation - Difficultés pour l'Etat de s'investir financièrement sur du long terme, compte tenu du principe de l'annuité budgétaire et de la priorisation des investissements sur des volets sociaux - Reboisement possible mais importantes contraintes climatiques - Absence d'une politique claire et de culture en matière d'écotourisme dans les aires protégées - Pas de mobilisation des secteurs privés nationaux - Partenariat public-privé difficile dans les	- Mener les études de faisabilité pour la mise en place d'un fonds fiduciaire et la création d'une fondation - Prendre en considération les aspects environnementaux dans les processus d'allègement de la dette - Créer un cadre législatif approprié pour la création d'une fondation - Amender les textes législatifs et fiscaux pour permettre la perception de fonds pour les aires protégées. - Concevoir une stratégie nationale pour le financement durable entre toutes les aires protégées - Faire du lobbying pour l'intervention des organisations internationales au Mali pour l'aider à concevoir son système de financement	- Renforcement des capacités de mise en œuvre des approches pratiques dans le domaine du financement des aires protégées - Mobilisation et diversification des sources de financement - Mobilisation de l'expertise nationale en matière de financement des aires protégées - Accompagnement du plaidoyer du Mali vis-à-vis de l'opinion nationale sur l'intérêt de la protection des aires protégées - Mobilisation des organisations internationales de conservation pour appuyer les mécanismes de financement des aires protégées

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
	aires protégées, considérées comme des espaces sous cloche, avec pour unique but la conservation de l'écosystème • Aucune connaissance des mécanismes financiers durables (fonds fiduciaires...) pour le Mali • Aucune culture sur le principe de fondation • Virtualité des réinvestissements dans les aires protégées des fonds créés pour la protection de l'environnement • Absence d'infrastructures suffisantes pour développer l'écotourisme au sein des aires protégées • Manque de stratégie de financement sur le long terme des aires protégées, culture des « projets »		

B. Groupe de pays 2[‡]

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
Analyse des lacunes	Bénin (parcs nationaux) : • Financement à long terme des parcs nationaux (dépasser l'approche « projet ») • Assurer la réduction de la pauvreté autour des parcs nationaux (dépendance actuelle des populations sur l'exploitation des ressources naturelles)	• Mettre en place des fonds fiduciaires • Augmenter le bien-être des populations dans les zones périphériques (création de Comités de Concertation, mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion des parcs nationaux...)	• Identification des partenaires • Renforcement des capacités humaines et financières

[‡] Analyse des lacunes : Bénin, Burkina Faso, République Centrafricaine, et Tchad ; Evaluation de l'efficacité de la gestion : Bénin, Togo, Burkina Faso, et Tchad

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
	Burkina Faso : - Financement durable des aires protégées - Capacité humaine (formation, embauche...) - Augmentation de la contribution des aires protégées au développement local et national - Amélioration de la connaissance des écosystèmes	- Réhabiliter les aires protégées (élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion) - Mettre en place un système de financement durable (élaboration de plan d'affaires,...) - Améliorer les capacités humaines - Améliorer la gouvernance des aires protégées (revoir le cadre juridique et institutionnel)	- Appui financier pour opérationnaliser l'Office National des Aires Protégées et réaliser les Prochaines Etapes - Appui technique - Mise en place et mise en œuvre d'un plan de formation
	République Centrafricaine : - Manque de gestion active sur la majeure partie du réseau national des aires protégées - Manque de moyens financiers, matériels et humains sur la majeure partie du réseau - Conflits armés internes et transfrontaliers (→ insécurité) - Manque de partenaires appropriés - Faiblesse de la gouvernance - Extension prévue du réseau d'aires protégées (de 11 à 16% du territoire national)	- Collecter les informations sur les aires protégées - Elaborer un plan cadre d'aires protégées - Rechercher les financements et partenaires pour la mise en œuvre du plan cadre - Elaborer et mettre en œuvre les plans d'affaires	Voir Prochaines Etapes : - Ressources financières, humaines, techniques et scientifiques - Formation générale
	Tchad : - Manque de gestion active sur la majeure partie du réseau d'aires protégées - Manque de moyens financiers, matériels et humains - Manque de données et de connaissances scientifiques actualisées - Projet d'extension du réseau d'aires protégées	« Mettre en réseau » les aires protégées - Rechercher les financements et partenaires - Renforcer les capacités nationales (plan de formation, échanges d'expériences, etc.) - Renforcer la gouvernance - Intégrer davantage les populations dans la gestion des aires protégées	- Recherche de financement et de partenaires (y compris un appui technique) - Recrutement et formation du personnel (formation informelle, par exemple pour la lutte contre le braconnage)

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Bénin (parcs nationaux) : - Harmonisation des systèmes/modes de gestion des deux parcs nationaux - Manque d'appropriation des systèmes de gestion (initiés par les partenaires/bailleurs)	- Mettre en cohérence les systèmes de gestion des 2 parcs - Renforcer les capacités nationales en matière de coordination, de systèmes de gestion et de gestion de réseau	- Assistance technique - Renforcement des capacités
	Burkina Faso : - Manque d'analyse de l'efficacité de la gestion - Insuffisance de base de référence pour l'évaluation de l'efficacité (manque de plans de gestion et de systèmes de suivi écologique et socio-économique) - Insuffisance de connaissance des outils pour l'analyse de l'efficacité de la gestion	- Collecter des données - Elaborer un plan cadre de gestion des aires protégées - Elaborer un plan de suivi de l'efficacité de gestion - Rechercher de l'expertise extérieure et renforcer les capacités	- Formation, échange d'expériences - Appui financier, ressources techniques
	Tchad : - Manque de plan de gestion dans 6 des 8 aires protégées - Manque de plan cadre de gestion du réseau - Manque de connaissance / expertise pour l'élaboration d'un plan de suivi de l'efficacité - Manque de ressources humaines et financières - Implication insuffisante des populations dans la gestion des aires protégées	- Elaborer et mettre en œuvre les plans cadre du réseau et les plans de gestion des aires protégées - Elaborer les plans de suivi de l'efficacité - Renforcer les capacités (formation, études d'échange,...) - Rechercher les financements et partenaires - Renforcer la gouvernance	- Ressources financières et humaines - Assistance technique - Renforcement des capacités - Implication plus étroite de la société civile

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
	Togo : - Absence de base de référence pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion - Manque de capacité / ressources humaines et financières pour l'élaboration d'une base de référence - Manque d'implication des populations autochtones dans la gestion des aires protégées - Harmonisation / coordination de gestion des aires protégées	- Faire « état des lieux » des aires protégées → élaboration de plan cadre de gestion → élaboration de plans de gestion des aires protégées individuelles - Entamer un processus de concertation politique participative - Renforcer les capacités, identifier les partenaires	- Ressources financières et humaines - Appui politique
Financement durable	Bénin (parcs nationaux) : - Absence de mécanisme et de cadre de financement durable - Manque de connaissance sur le marché de carbone, sur les paiements pour les services environnementaux et sur l'allègement de la dette (PPTE)	- Mettre en place le Fonds Fiduciaire et créer la Fondation - Faire des études de faisabilité sur le paiement des services environnementaux, y compris le marché de carbone - Explorer les possibilités d'allègement de la dette	- Assistance technique pour études - Renforcement des capacités
	Burkina Faso : - Absence de plans d'affaires - Insuffisance de connaissances sur les mécanismes de financement durable (fonds fiduciaire/fondation, marché de carbone,...)	- Faire une étude de faisabilité - Elaborer et mettre en œuvre des plans d'affaires et les mécanismes de financement retenus - Explorer les possibilités d'allègement de la dette	- Assistance financière et technique - Renforcement des capacités - Formation et voyages d'étude

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
	Tchad : - Absence de connaissances sur les différents mécanismes de financement durable (fonds fiduciaire/fondation, allègement de dettes, marché du carbone...) - Aires protégées non prises en compte dans les négociations avec le secteur privé - Manque de paiements pour services environnementaux	- Faire une étude de faisabilité - Mettre en place un cadre institutionnel et juridique - Elaborer et mettre en œuvre des plans d'affaires et les mécanismes de financement retenus - Explorer les possibilités d'allègement de la dette - Instaurer un dialogue avec les partenaires privés	- Assistance technique et financière - Renforcement des capacités
	Togo : - Absence de connaissances sur les différents mécanismes de financement durable (fonds fiduciaire/fondation, allègement de dettes, marché du carbone...) - Absence de plans d'affaires	- Faire une étude de faisabilité - Mettre en place un cadre institutionnel et juridique - Elaborer et mettre en œuvre des plans d'affaires et les mécanismes de financement retenus - Explorer les possibilités d'allègement de la dette	- Assistance technique et financière - Renforcement des capacités - Formation, échanges d'expérience, voyages d'étude

C. Groupe de pays 3§

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
Analyse des lacunes	- Inexistence sinon insuffisance d'aires protégées marines - Inexistence sinon insuffisance de texte juridique ou non-application de textes	- Elaboration, plans de gestion et plans d'affaires - Intégrer la conservation dans l'aménagement du territoire	- Renforcement des capacités - Etudes spécifiques relatives à la communication pour le changement de comportement

§ Guinée-Bissau, Côte D'Ivoire, Sao Tomé-et-Principe, Madagascar, Guinée Equatoriale et Comores

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
	existants • Inexistence d'aires protégées transfrontalières • Beaucoup d'aires protégées nommées mais non-délimitées, non-structurées • Institutionnalisation des structures qui gèrent les aires protégées • Continuité et durabilité des aires protégées • Manque d'implication des communautés locales • Activités pour le secteur environnemental • Eriger les initiatives de conservation au rang des priorités nationales	• Faire l'analyse du programme de travail sur les aires protégées avec l'établissement de priorités et l'évaluation des activités	• Appui technique • Appui financier
Évaluation de l'efficacité de la gestion	• Beaucoup de sites potentiels pour les aires protégées identifiés mais pas de créations officielles • Aires protégées créées mais pas gérées pour insuffisance de personnel • Méthodologie à standardiser pour les aires protégées existantes et les nouvelles aires protégées en création • Partition du pays en raison de la crise sociopolitique • Instabilité institutionnelle • Insuffisance des ressources financières humaines • Insuffisance de personnel qualifié	• Etendre le processus d'évaluation dans l'ensemble des aires protégées • Finaliser les plans de gestion et les plans d'affaires • Finaliser les textes réglementaires de création des aires protégées • Recruter et redéployer le personnel technique • Mettre en œuvre le programme IEC au niveau des populations locales, les administrations et tous les partenaires	• Appui financier • Appui technique • Formations ciblées

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
Financement durable	- Manque de connaissances ou d'études - Insuffisance de mobilisation de fonds pour les fonds fiduciaires existants - Absence de législation pour certains mécanismes - Faible affectation des revenus existants à la protection des aires protégées - Faible adhésion du secteur privé	- Développer ou compléter les études de faisabilité nationale sur les mécanismes de financement - Accélérer la mobilisation de fonds pour les fonds fiduciaires - Développer des stratégies pour l'écotourisme et promouvoir l'écotourisme - Améliorer les connaissances sur les marchés du carbone et développer les communications avec les partenaires - Etudier les opportunités relatives aux accords de pêche - Impliquer de manière effective le secteur minier et pétrolier	- Expertise technique - Appui financier

D. Groupe de pays 4**

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
Analyse des lacunes	Burundi, RDC, RC - Les données requises pour réaliser l'évaluation ne sont pas toujours disponibles - Certains sites sont inaccessibles - La délimitation sur papier est saisie mais matérialisation difficile sur le terrain, conflit foncier - Manque des ressources financières	Burundi, RDC, RC - Former les acteurs des sites - Réaliser un zonage avec prise en compte des intérêts économiques, sociaux, environnementaux - Intégrer toutes les parties prenantes dans le processus de prise de décision	Burundi, RDC, RC - Expertise adéquate - Assistance matérielle pour la réalisation de ce zonage - Implication de la communauté internationale dans la prévention et la résolution pacifique des conflits dans la région

** Analyse des lacunes : deux sous-groupes, 1) Burundi, République Démocratique du Congo et République du Congo, et 2) Gabon, Cameroun et Togo. Evaluation de l'efficacité et Financement durable : Burundi, Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, et République du Congo.

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
	• Problèmes d'insécurité Gabon, Cameroun, Togo • Manque de : bases de données nationales, connaissances économiques, chercheurs, financement, méthodologie standard d'évaluation de la biodiversité, centralisation des données, ressources humaines, inventaire des ressources biologiques, et de connaissances taxonomiques. • Problème de coordination institutionnelle • Insuffisance de coordination • Non-disponibilité des données • Insuffisance de la qualité des données • Non-connaissance des données sur les communautés autochtones et locales.	Gabon, Cameroun, Togo • Développer une méthode d'évaluation standard • Mettre à disposition une base de données nationales • Mettre en place une collection de référence • Pourvoir des financements	Gabon, Cameroun, Togo • Finances • Restitution numérique des données sur la biodiversité existant dans les pays étrangers. • Une plus grande implication de toutes les parties prenantes
Évaluation de l'efficacité de la gestion	• Manque d'une méthodologie standard • Manque de ressources humaines (expertise, formation) • Blocages institutionnels (Gabon - pas de stratégie nationale des Aires Protégées ; Burundi – faible volonté politique ; Cameroun – faible implication des décideurs, populations locales, femmes) • Manque de financement (et équipements) • Faible coordination des acteurs • Manque de plans de gestion pour plusieurs aires protégées • (Burundi – ne fait pas partie du RAPAC)	• Adapter une / plusieurs méthodologies pour la région COMIFAC • Echanger les expériences dans la région • Elaborer / raffiner les Stratégies Nationales pour les aires protégées • Renforcer les capacités • Etablir des états de lieux pour servir de base pour le suivi • Coordonner les acteurs • Elaborer les plans de gestion pour toutes les aires protégées	• Appui financier et technique (méthodologies, logiciels / informatique, formation) • Coordination régionale (COMIFAC / RAPAC)
Financement durable	Etude de Faisabilité Générale <i>(L'étude de faisabilité générale n'existe pas pour les pays du groupe 4)</i>	Etude de Faisabilité Générale • Etude (Elaborer des termes de référence, sensibiliser, identifier des experts etc.)	• Financier et de renforcement des capacités

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
	• Manque de ressources financières • Manque d'expertise • Pas considéré comme étant prioritaire • (Manque de vision stratégique) • Etude régionale (2001) sur les mécanismes de financements innovants à mettre à jour • Etude sur le mécanisme de financement autonome COMIFAC ne vise pas directement les aires protégées <i>(Ces points s'appliquent à tous les thèmes ci-dessous)</i> Fonds fiduciaire • Peu utilisé / méconnu / nouveau concept dans le monde francophone • Législation et réglementation manquante (en général) • (Impression de) faible gouvernance • Produit et marché financier faible dans la région • Contraintes fiscales • Procédures longues et contraignantes Mécanisme d'allègement de la dette • Eligibilité (Clubs de Paris et Londres) • Motivation des états créanciers	• Assurer les moyens financiers <i>(Ces points s'appliquent à tous les thèmes ci-dessous)</i> Fonds fiduciaire • Identifier des donateurs • Elaborer une législation appropriée Mécanisme d'allègement de la dette • Inscrire la biodiversité comme priorité dans les DSRP • Négocier avec les créanciers • Mettre en place une communication concertée	<i>(Ces points s'appliquent à tous les thèmes ci-dessous)</i>

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
	Fonds forestiers / environnementaux • Non-disponibilité de fonds • (Impression de) para-fiscalité Marché du carbone • Nouveau, complexe et abstrait, mal connu / compris par décideurs • Méfiance vis-à-vis du concept • Fluctuation du marché • Kyoto 2012 Revenus du tourisme • Revenus destinés à la caisse de l'état, pas aux aires protégées • Faible nombre de touristes (à cause du manque d'infrastructure, faible marketing, mauvaise image – conflit, Ebola etc.) Autres mécanismes – services environnementaux • Législation • Manque de volonté de payer de la part du secteur privé • Difficulté d'estimer la valeur écologique / totale • Non structuré / peu d'exemples Partenariats avec le secteur privé • Manque d'engagement / d'intérêt de la part du secteur privé	Fonds forestiers / environnementaux • Evaluer l'efficacité dans les fonds existants Marché du carbone • Améliorer la compréhension et l'expertise locale • Développer la consultation / coordination pour créer un lobby régional Revenus du tourisme • Prioriser le développement du secteur touristique • Légiférer pour diriger un pourcentage des revenus vers la gestion des aires protégées Autres mécanismes – services environnementaux • Incitations (de l'Etat ou ONGs de conservation) • Sensibilisation • Projets pilotes / études / standards / normes Partenariats avec le secteur privé • Sensibilisation • Mesures incitatives	

Thème	Obstacles/défis	Prochaines étapes	Appui nécessaire
	• L'opinion publique • Manque de visibilité du secteur environnement • Différence de culture (intérêt à court cf. long terme)	• Initiatives pilotes, labellisation	